

**Exercices 1997 et 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire  
pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises  
dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

**I - Domaine communal - Occupations - Conventions - Locations**

- Kursaal, 2 Place du Théâtre - Mise à disposition de locaux au profit de Mme Lucette ORY, pour une durée de 4 ans, moyennant une redevance annuelle de 18 000 F (convention du 15/12/97).

- Immeuble 7 rue de Palais de Justice - Mise à disposition gratuite de locaux au profit de l'Association Actions des Chômeurs Contre l'Exclusion (ACCE) à compter du 01/11/1997 (convention du 22/12/1997).

- Convention passée le 10 novembre 1997 avec l'Association ART LIBRE COMTOIS pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie salle de poterie du 2 septembre 1997 au 30 juin 1998 le mardi et le jeudi de 17 h 15 à 21 h, y compris pendant les petites vacances pour des cours d'arts plastiques.

- Avenant du 21 novembre 1997 à la convention 97.09.335 du 23 septembre 1997 avec l'Association Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale pour la période du 26 novembre 1997 au 30 juin 1998 - Modification de la période d'utilisation le mardi de 19 h 30 à 21 h 30, sans changement et le mercredi de 16 h à 19 h au lieu de 17 h à 19 h.

- Convention passée le 18 décembre 1997 avec l'Association Une Ecole Pour Demain pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières, salle des malentendants, du 10 janvier au 17 mai 1998 le samedi de 15 h à 20 h et le dimanche de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 16 h pour des stages de formation.

- Convention avec Mlle LABBACI, artiste peintre amateur, pour la mise à disposition gratuite d'un local à la MPT Planoise du 8 janvier au 4 février 1998, pour une exposition de peintures.

- Convention avec M. Claude JACQUEMET, artiste peintre amateur, pour la mise à disposition gratuite d'un local à la MPT Planoise du 8 janvier au 4 février, pour une exposition de peintures.

- Convention avec M. Kader LAREDJ, Président de l'Association ART MONIE, pour la mise à disposition gratuite d'un local à la MPT Planoise, 23 avenue de Bourgogne pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997 jusqu'au 30 juin 1998 pour exercer ses activités, pratique musicale.

- Convention avec Mlle Elsa ROBERT, présidente de l'Association «30 minutes éternuées», pour la mise à disposition gratuite d'un local 23 avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998, pour exercer ses activités (pratique de la musique).

- Convention avec M. Germinal PAGANI, Président de l'Association «KHAMSA PERCUSSION», pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue Bourgogne, du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998, pour exercer ses activités (pratique de la percussion).

- Convention avec M. Jean-Baptiste AEBISCHER, Président de l'Association SATIVA, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998, pour exercer ses activités (pratique musicale).

- Convention avec M. Faysal BOUSSOUALIM, Président de l'Association MARTIAL ART CENTER, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998, pour exercer ses activités d'arts martiaux.

- Convention avec M. Vincent BLARDONE, Président de l'Association AIDEC, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (pratique de la percussion).

- Convention avec M. Alexandre HUNOT, Président de l'Association ODDIBADIDUB, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (pratique musicale).

- Convention avec Mme Marie-Louise PAILLE, Présidente de l'Association GRAVITATION, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (théâtre).

- Convention avec M. Lazhar HAKKAR, Président de l'Association ARETE, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 6 décembre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (atelier de percussions).

- Convention avec M. Raphaël JACOULOT, Compagnie de l'Autre, pour la mise à disposition gratuite de la grande salle de la MPT des Clairs-Soleils du 18 décembre 1997 au 20 juin 1998 pour des répétitions de théâtre.

- Convention avec M. SEVIK Turan, Président de l'Association sportive et culturelle des Turcs de Besançon, pour la mise à disposition gratuite de la grande salle de la MPT des Clairs-Soleils du 18 décembre 1997 au 20 juin 1998 pour des répétitions de danses.

- Convention avec M. Rémi PARGUEL, Président de l'Association HORACE PINKER, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (pratique musicale).

- Convention avec M. MOREL, Président de l'Association PLUS DE BUZZ, pour la mise à disposition gratuite d'un local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 30 juin 1998 pour exercer ses activités (pratique musicale).

- Convention avec M. Hervé LY, Président de l'Association HMONG SENSU, pour la mise à disposition gratuite de la grande salle de la MPT des Clairs-Soleils du 5 octobre 1997 jusqu'au 20 juin 1998 pour des répétitions de chants et danses.

## **II - Marchés**

- Marché passé avec l'Entreprise ATEs pour remplacement des gradateurs au Théâtre de l'Espace (montant du marché : 262 556,21 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise COTEB pour la rénovation de l'installation électrique niveaux 0 et 1 du Groupe Scolaire Helvétie (montant du marché : 129 715,92 F TTC).

### III - Actions en justice

- Affaire COLIN - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par M. COLIN tendant à l'annulation d'un arrêté de permis de construire accordé à l'association du Lycée François Xavier, rue du Chapitre.

- Affaire DUP Marché - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par l'Association Besançon Futur tendant à l'annulation de Déclaration d'Utilité Publique relative à l'aménagement du quartier du Marché.

- Affaire Los Production - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance suite à la requête déposée par la SARL Los Production tendant à faire reconnaître la Ville responsable de l'annulation d'un concert en novembre 1995.

- Affaire Hôtel de Paris - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance suite à la requête de Me GRILLIER, tendant à l'annulation d'un commandement à payer délivré par la Trésorerie Principale de Besançon Municipale.

- Affaire DRIDI - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance suite à la requête de M. DRIDI contestant le refus de déplacement des registres d'Etat-Civil à la Maison d'Arrêt de Besançon pour une reconnaissance en paternité.

- Affaire CFNT - Suite au recours déposé devant le Tribunal d'Instance par plusieurs syndicalistes tendant à contester l'éligibilité des candidats de la liste CFNT lors des dernières élections prud'homales, la Ville était présente à l'audience pour y faire ses observations conformément à la convocation qui lui a été adressée.

- Affaire SOMNY - Défense devant le Tribunal Correctionnel, d'un agent de police municipale victime d'une agression verbale pendant son service.

- Affaire DILMI - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel en raison de dégâts occasionnés au domaine public avenue de Bourgogne le 19 septembre 1997.

- Affaire ABDELHAKEM - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel suite à des dégradations commises salle de la Malcombe le 30 octobre 1997.

- Affaire ESSABER - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel suite à la destruction par incendie de 2 arbres rue d'Artois le 26 mai 1996.

- Affaire PELLETIER - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel en raison de dégâts occasionnés au domaine public le 1<sup>er</sup> novembre 1997 parking Saint-Paul.

- Affaire VUKOVIC - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel en raison de dégâts occasionnés au domaine public le 3 novembre 1997, avenue Cusenier.

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon dans le cadre d'une requête tendant à l'annulation d'une décision de non imputabilité au service de soins et d'arrêts de travail.

- Défense des intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans le cadre d'une requête en annulation d'un jugement du Tribunal Administratif de Besançon, rejetant la demande de l'Union Syndicale Professionnelle des Policiers Municipaux tendant à l'annulation du recrutement d'un agent municipal.

#### **IV - Frais d'acte et de contentieux**

- Versement d'une somme de 34 732,80 F à la SCP DUFAY-GRIMBERT-SUISSA à titre d'honoraires du 4<sup>ème</sup> trimestre 1997 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 4 245,12 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement d'une somme de 60 F au Tribunal de Grande Instance pour frais de copie d'actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 24 février 1998.*